



CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 28 JUILLET 2023

Résumé des travaux

Le Conseil de gouvernement s'est réuni le vendredi 28 juillet 2023 sous la présidence du Premier ministre Xavier Bettel.

Le Conseil a eu un échange de vues au sujet des dossiers de **l'actualité politique internationale et européenne**.

Les ministres réunis en conseil ont examiné la situation sur le marché de l'emploi national, ceci sur base des travaux du **Comité de conjoncture** du 25 juillet 2023.

Le Conseil a fait un **point de situation concernant la situation sur le marché d'énergie**.

Les ministres réunis en conseil ont fait le point **sur la situation actuelle du marché immobilier, de la construction et de l'accès au logement**.

Le Conseil a adopté le **projet de loi relative à l'imposition minimale effective en vue de transposer la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 15 décembre 2022 visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprise multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union et le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 28 décembre 1968 portant exécution des articles 155 et 178 de la loi concernant l'impôt sur le revenu**.

Les détails de ces projets sont présentés dans un communiqué à part.

Le Conseil a adopté le **projet de règlement grand-ducal déterminant les localités de vote qui ne sont pas chef-lieu de commune et le projet de règlement grand-ducal déterminant les communes dans lesquelles des agents de l'Etat, adjoints au bureau centralisateur gouvernemental, sont autorisés à être présents dans les bureaux principaux lors des élections législatives du 8 octobre 2023**. Ces deux projets de règlements grand-ducaux s'inscrivent dans le cadre de l'organisation des élections législatives.

Les ministres réunis en conseil ont marqué leur accord avec la **prolongation du Plan National Cancer (PNC2) 2020-2024** jusqu'à la fin de l'année 2026.

Le Conseil a adopté le **projet de loi portant approbation de l'Avenant modifiant la Convention du 23 avril 2012 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, fait à Berlin, le 6 juillet 2023**.

Le Conseil a approuvé le

- **projet de convention entre l'Etat et la Fondation « Lëtzebuerger Guiden a Scouten (LGS) » relatif à la participation financière aux frais de réaménagement, rénovation et remise en état des locaux après inondation pour les besoins du Centre national**



et chalet scout « Géisserei » à Luxembourg, géré par la Fondation Guides et Scouts du Luxembourg (LGS) ; et le

- **projet de convention entre l'Etat et la Commune de Schifflange relatif aux frais de transformation, la mise en conformité et l'acquisition du premier équipement du Moulin de Bestgen à Schifflange pour les besoins d'une structure d'éducation, un centre socio-thérapeutique pour huit enfants et un service ambulatoire avec des bureaux de consultation pouvant accueillir des mineurs et leurs familles.**

Le Conseil a adopté le **projet de loi portant introduction d'une mesure sociale dans le domaine du photovoltaïque**.

Ce projet de loi vise à accélérer le développement des installations photovoltaïques dans le domaine des logements occupés par des ménages à faible revenu, et permettre aux locataires de ces logements de profiter des installations photovoltaïques en mode autoconsommation.

Les ministres réunis en conseil ont adopté le **projet de loi relatif à l'établissement de réseaux de transport d'hydrogène**.

Dans le contexte de la mise en place d'un cadre pour le transport d'hydrogène au, vers et à travers le Luxembourg dans le but d'accélérer le développement rapide et efficace du marché européen de l'hydrogène renouvelable et de tirer profit de ses avantages pour la transition énergétique, ce projet de loi établit un cadre normatif initial pour la planification, le développement, la réalisation, ainsi que l'exploitation de l'infrastructure de transport d'hydrogène au Luxembourg, y compris les interconnexions avec les pays voisins.

Le Conseil a approuvé le **projet de loi relatif à la transition énergétique et modifiant 1) la loi modifiée du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité ; et 2) la loi modifiée du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel**.

Ce projet de loi établit un cadre normatif pour l'accélération de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables sur le territoire national, et pour faciliter les coopérations européennes visant le développement des énergies renouvelables. Il reprend les objectifs établis par le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), avec comme objectif global la neutralité climatique en 2050. Le projet de loi introduit entre autres de nouvelles mesures comme par exemple l'obligation de construire certains immeubles de manière à ce qu'ils soient prêts pour accueillir des installations photovoltaïques, notamment les bâtiments industriels. La même exigence sera appliquée aux surfaces de stationnement nouvellement construites.

Les ministres réunis en conseil ont approuvé le **projet de loi relatif aux contrôles officiels et autres activités officielles concernant les maladies animales transmissibles**.

Les détails de ce projet de loi sont présentés dans un communiqué à part.

Le Conseil a adopté le **projet de règlement grand-ducal portant introduction de règles communes à certaines interventions financières prévues par la loi concernant le soutien au développement durable des zones rurales**. Ce projet de règlement grand-ducal s'inscrit



dans le cadre des mesures d'exécution du projet de loi n°8060 concernant le soutien au développement durable des zones rurales.

Les ministres réunis en conseil ont marqué leur accord avec le **projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie**. Ce projet de règlement grand-ducal complète la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie par des actes spécifiques à l'endocrinologie.

Le Conseil a adopté le **projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle et de paysage protégé, la zone « Gréngewald » sise sur les territoires de la Ville de Luxembourg et des communes de Walferdange, de Steinsel, de Lorentzweiler, de Junglinster, de Niederanven et de Sandweiler**, et ce, à la suite de l'enquête publique.

Les ministres réunis en conseil ont approuvé le **projet de loi portant modification 1° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ; 2° de la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques** ; ainsi que le **projet règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 décembre 2010 fixant les taux applicables en matière de droits d'accise autonomes sur les produits énergétiques**.

Les détails de ce projet de loi et projet de règlement grand-ducal sont présentés dans un communiqué à part.

Communiqué par le ministère d'Etat/SIP